Stratégie nationale pour l’autisme 2018-2022 : changeons la donne **[1]**

Une concertation, lancée le 6 juillet 2017 à L'Élysée en présence du Président Emmanuel Macron et de Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, et associant des représentants des associations de familles et de personnes concernées, des administrations, des collectivités, des personnels de santé, des employeurs et des associations gestionnaires, a permis d'élaborer la stratégie pour l'autisme au sein des troubles neuro-développement (TND) 2018-2022 présentée le 6 avril 2018 par le Premier ministre.
Cinq engagements phares sont présentés, regroupant vingt mesures concrètes :
- Engagement 1 : renforcer la recherche et les formations ;
- Engagement 2 : mettre en place les interventions précoces prescrites par les recommandations de bonnes pratiques ;
- Engagement 3 : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes ;
- Engagement 4 : favoriser l'inclusion des adultes ;
- Engagement 5 : soutenir les familles.

En savoir plus (Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/strat%C3%A9gie-nationale-pour-l%E2%80%99autisme-2018-2022-changeons-la-donne
[2] http://handicap.gouv.fr/focus/l-autisme/strategie-nationale-pour-l-autisme-2018-2022/article/strategie-nationale-pour-l-autisme-2018-2022-changeons-la-donne